



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20251010-2025_10_07-DE

En

Présents : 14

Votants : 15

Absents : -excusés : 1

Procurations : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_10_07

Objet : Achat d'un groupe électrogène

L'an deux mille VINGT CINQ, le 8 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 29 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHÉL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, Mme MASIN Claudie, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme PARET Aurélie ;

Exclus :

Procurations : Mme PARET Aurélie à Mme FORESTIER Nathalie

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur MESSAHÉL, adjoint au maire, explique qu'il est nécessaire d'acheter un groupe électrogène.

Celui-ci peut être subventionné à 80 % par le SIE.

Il propose deux devis :

- garage du vignoble : groupe de marque Karcher pour un montant de 1 711,20 €
- société Gassion : groupe de marque Pramac pour un montant de 1 694,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit le devis du garage du vignoble pour un montant de 1 711,20 €.

A Lussac, le 08/10/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

